

**COMPTE-RENDU  
DE LA RÉUNION ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2010**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 07 septembre 2010 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Simone MANGEON, Maire.

**Présents :** Simone MANGEON, Hervé GRANDJEAN, Yvonne BALLAGUET, Nathalie DEZERT, Angélique DONDEYNE/LEONARD, Joël THIBAUT, Catherine ROTA, Jean-Pierre DEMELEUMEESTER, Marie-Rose PETIT, Sylvie MILLIÈRE, Norbert LAGNEAU, Sylvain PICOUET.

**Absent(s) excusé(s) :** Bernard BORDE ayant donné pouvoir à Mme MANGEON.

**Secrétaire de séance :** Yvonne BALLAGUET

-----  
*Avant de commencer le conseil, Mme MILLET présente son projet, elle souhaiterait enseigner la danse des cinq rythmes. Celle-ci nous invite à explorer cinq qualités fondamentales de notre énergie (le fluide, s'accorder, le chaos, le lyrique et le calme). Elle souhaiterait utiliser le foyer rural une fois par semaine le mardi soir à partir du mois d'octobre ou novembre.  
Le conseil va réfléchir à son projet.*

**I. ACHAT D'UNE POCHE D'EAU.**

*M. TROUÉ Frédéric souhaite savoir si le conseil est toujours d'accord pour mettre une poche d'eau à Vil-Cul sur le terrain qu'il laisse à leur disposition afin d'assurer la défense incendie. Le conseil confirme l'achat d'une poche d'eau.  
(POUR : 12, CONTRE : 1). Se renseigner pour savoir s'il y a encore des poches en promotion (3500 € subventionné à 50%).*

**II. DEVIS ELECTRIC SERVICE.**

*Mme Mangeon présente les deux devis reçus d'Electric service concernant le remplissage automatique du château d'eau de Vil-Cul.*

- ~ 1<sup>er</sup> devis : version avec deux entrées plus deux sorties : 4965.79 € TTC.
- ~ 2<sup>ème</sup> devis : version avec huit entrées plus huit sorties : 5922.59 € TTC.

*Mme Mangeon précise qu'en cas de construction d'un nouveau château d'eau, le remplissage automatique de devis n° 2 s'adaptera.*

*Après délibération, le conseil décide à l'unanimité de choisir le devis n°2 pour un montant de 5922.59 € TTC.*

**III. CONCESSION EAU 2011.**

*Le prix de la concession eau pour 2010 était de 380 €, après délibération, le conseil décide à l'unanimité de mettre le prix de celle-ci à 400 € pour 2011.*

**IV. PRIX M3 ET PRIME FIXE POUR 2011.**

*Pour info, en 2010 :*

- ~ 1,22 € le m<sup>3</sup>

*Après délibération, le conseil décide à l'unanimité pour 2011 :*

- ~ 1,25 le m<sup>3</sup>
- ~ prime fixe inchangée (6.00 €)

**V. COURRIER M. DOMINIQUE DUCHENE**

*Mme MANGEON présente le courrier reçu par M. DUCHENE, celui-ci a pris une photo du CPI de Collemiers et souhaiterait la mettre dans son livre qui s'intitule « casernes de nos campagnes ». Le conseil accepte à l'unanimité et mandate Mme Le Maire pour qu'elle transmette ce courrier à M. PICHARD, afin qu'il fournisse l'historique du CPI.*

**VI. GRILLE COURS DE L'ÉCOLE.**

*M. DEMELEUMEESTER présente le devis VEREM reçu en Mairie concernant le grenailage ainsi que la peinture des grilles de la cours de l'école.*

Montant des travaux : 2104.96 € TTC

*Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité.*

**VII. TRANSPORT SCOLAIRE (maternelle, école de PARON)**

- ~ le 1<sup>er</sup> devis : **61,50 € TTC par jour de fonctionnement**
- ~ le 2<sup>ème</sup> devis : prise en charge de l'accompagnatrice soit **15,50 € par jour de fonctionnement**

*Le Conseil valide et accepte ces 2 devis.*

*(POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0)*

### VIII. TRANSPORT SCOLAIRE (piscine tournesol)

Service piscine pendant la période scolaire (transport par car des élèves de l'école de COLLEMIERS à la piscine Tournesol à Sens le mardi de 09h40 à 11h15)

Après délibération et acceptation des tarifs (89 € TTC par jour), Le Conseil mandate Mme MANGEON pour la signature du devis.

Le présent marché est conclu pour la période du 14 septembre 2010 au 18 janvier 2011.

(POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0)

### IX. URBANISME (CU b 10 T0014)

Ce dossier sera traité en commission urbanisme, jeudi 16 septembre 2010.

### X. DÉVIATION SUD DE SENS (ACQUISITION FINANCIÈRE)

Mme MANGEON présente le courrier reçu de M. JEANNEST (France Domaine) concernant la promesse de vente des parcelles situées dans l'emprise de la déviation Sud de Sens.

Les parcelles concernées sont :

Section	Parcelle	Lieu-dit	Contenance Cadastrale en m <sup>2</sup>	Superficie emprise en m <sup>2</sup>	Après Division	
					Nouveaux numéros d'emprise	Surface Emprise en m <sup>2</sup>
A	30	Les Folies	350	350	-	350
	31	Les Folies	980	980	-	980
	32	Les Folies	825	503	943	503
	42	Les Folies	69	69	-	69
	733	Les Clouzeaux	2530	204	918	204
	790	Les Folies	80	80	-	80
D	316	Bois de la Montagne	3115	444	1535	444
ZH	83	La Grande Pièce	776	427	92	427
ZH	85	La Grande Pièce	61	61	-	-
ZH	86	La Grande Pièce	579	579	-	-
ZO	7	Les Grandes Vignes	603	94	49	94
ZP	11	Les Bougelots	3518	608	32	141
			-	-	33	467
<b>Totaux</b>			<b>13 486</b>	<b>4 399</b>		<b>3 759</b>

La commune touchera alors la somme de 1 413.30 €. Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité et mandate Mme Mangeon pour la signature et l'envoi du RIB de la commune.

### XI. DÉVIATION SUD DE SENS – Phase II : PROJET DE DÉCLASSEMENT DES CHEMINS RURAUX ET DES VOIES COMMUNALES PRIS DANS L'EMPRISE DE LA DÉVIATION.

Dans le cadre de la réalisation de la déviation Sud de la Ville de Sens par le Conseil Général de l'Yonne, plusieurs chemins communaux et voies communales sont traversés par le projet :

Section cadastrale	Désignation	Superficie (m <sup>2</sup> )	Nouveau numéro
A	Chemin rural n°1 de Cornant à Sens (indice 17 A)	488	932
	Chemin rural n°1 de Cornant à Sens (indice 17 B)	301	930
	Chemin rural n°16 de Collemiers aux Bruyères (indice 11 A)	524	924
	Chemin rural n°9 de Collemiers à Paron (indice 12 A)	1404	948
	Voie communale n°3 et 6 (indice 17)	3571	929
B	Chemin rural n°9 de Collemiers à Paron (indice 12 B)	197	732
D	Chemin rural de Courtoin à Sens (indice 1)	407	1425
	Chemin rural n°2 du Grand Vil-Cul (indice 2)	17	1426
	Chemin rural du Bois de la Montagne (indice 3)	15	1466
	Chemin rural du Bois de la Montagne (indice 4)	108	1467
	Chemin rural n°5 (indice 5)	434	1468
	Chemin rural n°5 (indice 6)	1146	1469
	Chemin rural du Caron (indice 7)	312	1390
ZE	Chemin rural n°5 de Subligny à Collemiers (indice 17 C)	444	99
	Chemin rural n°16 de Collemiers aux Bruyères (indice 11 B)	227	98
ZH	Voie Communale n°9 de Collemiers à Paron (indice 12 C)	2683	181
	Chemin rural d'exploitation (indice 13)	198	180

Le CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** du déclassement des chemins ruraux et voies communales précités sur l'emprise de la déviation Sud de SENS, en application de l'article L 141-3 du Code de voirie routière,

**SOLLICITE** le Conseil Général de l'Yonne pour leur classement en voirie départementale, en application de l'article le L 131-4 du code de la voirie routière,

**DIT** que pour la procédure de classement/déclassement, et conformément au Code de la voirie routière, notamment son article L 131-4 pour les routes départementales et L 141-3 pour la voirie communale, des délibérations concordantes entre deux collectivités sont nécessaires,

**AUTORISE** le Maire à signer tout document entrant dans l'application de la présente délibération.

## **XII. SÉCURITÉ DANS LE BOURG.**

Madame MANGEON présente le modèle d'arrêté de stationnement pour la rue des Près Verts faxé à Madame DELIDAIIS et qui a été validé par celle-ci. Elle privilégie donc une ligne jaune discontinue qui signalera le stationnement interdit, mais la possibilité d'arrêt pour les riverains. Après renseignement auprès de l'Adjoint de Gron et de Mme DELIDAIIS, rendez-vous est pris pour l'installation d'éventuels coussins berlinois ou autres afin de réguler la vitesse à l'entrée et à la sortie du village. Ces modalités seront étudiées lors de la commission urbanisme le jeudi 16 septembre 2010.

## **XIII. PROGRAMME VOIRIE 2010.**

Suite au mail de M. PINTOUX Eric (SCREG) reçu le 12 août 2010, le Conseil décide la solution de grave émulsion pour les reprofilages.

## **XIV. COURRIER RECLAMATION HABITANTS RUE GIRAULT.**

Mme MANGEON présente les courriers reçus par deux administrés de la rue Girault concernant la gêne occasionnée lors de la location du Foyer Rural le week-end. Le règlement sera rappelé aux utilisateurs lors de la location.

## **XV. TAXE SUR LA 1<sup>ère</sup> VENTE D'UN TERRAIN CONSTRUCTIBLE.**

Mme MANGEON présente un courrier reçu par un notaire nous demandant si la commune avait institué la taxe prévue par l'article 1529 du Code Général des Impôts sur la première vente d'un terrain constructible après son classement comme tel.

Le Conseil souhaite que la secrétaire se renseigne sur cette éventuelle taxe.

## **XVI. ACHAT MOBILIER POUR LE FOYER RURAL.**

Mme MANGEON présente les deux devis reçus pour l'achat de mobilier pour le Foyer Rural

- ~ 1<sup>er</sup> devis : JPA MOBIBURO : 1584.46 € TTC. (achat de 6 tables et de 30 chaises)
- ~ 2<sup>ème</sup> devis : MEFRAN COLLECTIVITES : 1901.64 € TTC. (achat de 6 tables et 54 chaises)

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité de choisir le devis n°2 pour un montant de 1901.64 € TTC.

## **XVII. CORRESPONDANT TNT.**

Le 16 novembre prochain, la Bourgogne passera au « tout numérique ». Sans attendre cette date, les personnes qui doivent s'équiper d'un adaptateur ne sont pas tous capables d'effectuer individuellement ces opérations de branchement et de réglage. Pour répondre à cette demande et aider au mieux tous ces foyers, nous nous efforçons, avec la mobilisation des municipalités et des associations, de favoriser la mise en place de petites structures locales de bénévoles qui peuvent remplir cette mission d'assistance de proximité.

Pour accompagner la Délégation Bourgogne dans cette démarche il faut :

- ~ tout d'abord en nous indiquant le nom et les coordonnées d'un élu ou d'un responsable associatif, qui serait Référent « tous au numérique » de votre commune et qui contacterait les bénévoles qui souhaiteraient participer à cette action de solidarité
- ~ Dans un deuxième temps, grâce à ces coordonnées, nous vous proposerons de venir former ces personnes (par groupe de 10 à 20 avec la possibilité de regrouper plusieurs communes au sein de la même Communauté de communes), sachant que cette formation, que nous avons confiée à la société CPM, est entièrement gratuite et prise en charge par le groupement France Télé Numérique.

Après délibération, le Conseil décide de nommer à l'unanimité M. THIBAUT Joël correspondant TNT.

## **XVIII. CALENDRIER DES PROCHAINES COMMISSIONS.**

- ~ Commission FÊTE : mardi 14 septembre 2010 à 20h30 à la Mairie
- ~ Commission URBANISME : jeudi 16 septembre 2010 à 20h30 à la Mairie
- ~ Réunion SÉCURITÉ : jeudi 23 septembre 2010 à 16h00 à la Mairie
- ~ Commission ÉCOLE : mardi 05 octobre 2010 à 17h30 à la Mairie
- ~ Réunion COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : vendredi 05 novembre 2010 à 20h30

Date de la prochaine réunion de Conseil : vendredi 19 novembre 2010 à 20h30 à la Mairie.

La séance est levée à minuit.